

Ecrit par Mireille Hurlin le 21 mai 2025

Les gorges de la Nesque privatisées pendant une journée



Pour la 12^e édition de 'Mai à vélo et fête de la nature', Dimanche 25 mai, de 8h à 15h, le chemin départemental 942 sera interdit à tous les véhicules motorisés, y compris électriques -mais hors vélo à assistance électrique- par arrêté du Conseil départemental du Vaucluse.

Ecrit par Mireille Hurlin le 21 mai 2025



Copyright Parc naturel régional du Mont Ventoux Communication

Dans le cadre de mai à vélo et de la fête de la nature, dimanche 25 mai sera une journée inoubliable, ouverte à tous les types de pratiques cyclables, propice à découvrir ou redécouvrir à son rythme, la route touristique des Gorges de la Nesque. Cet itinéraire en faux plat est accroché aux parois de ce majestueux canyon provençal pour aboutir au belvédère du Rocher du Cire. Le parcours proposera 21 kilomètres de petite route entre la sortie de Villes-sur-Auzon (altitude 284m) et Monieux (altitude 644m). La déclivité positive mais progressive permet une pratique pour tous les âges et de tous les niveaux. Le parcours sera possible dans les deux sens : montée et descente.

Ecrit par Mireille Hurlin le 21 mai 2025



Il inclura des pauses ludiques et informatives, notamment sur le cyclotourisme et les parcours vélo autour du Ventoux, la découverte du site Natura 2000 au Belvédère du Rocher du Cire et une pause saveurs du terroir au Rucher des Lavandières, où l'on pourra y déguster le miel.

Cette journée est dévolue à toutes les formes de pratiques cyclistes, en VTC -vélo tout chemin-, vélo de route, vélo à assistance électrique, tandems, personnes à mobilité réduite...

Ecrit par Mireille Hurlin le 21 mai 2025

Possibilité de louer des vélos à Sault chez Albion Cycles : 04 90 64 09 32 Pour plus d'informations : Office de tourisme de Sault : 04 90 64 01 21 et Point Infos Tourisme de Villes-sur-Auzon : 04 90 40 49 82
Programme complet sur www.parcduventoux.fr

GORGES DE LA NESQUE VOIE VERTE

LES RÈGLES D'OR de votre journée

Pour profiter au mieux de votre randonnée au coeur des gorges de la Nesque, merci de suivre les recommandations ci-dessous.

Parcours : je choisis mon départ

- 21 km de petite route entre Villes-sur-Auzon (alt. 284 m) et Monieux (alt. 644m)
- Parcours possible dans les deux sens, depuis Villes-sur-Auzon ou depuis Monieux, montée et descente.

Sécurité : je suis les consignes

- Je mets pied à terre à l'entrée et à la sortie du parcours
- Je respecte le code de la route
- **Je reste à droite ! (circulation dans les 2 sens, montée et descente)**
- Je maîtrise ma vitesse en descente et dans les virages (priorité à la montée)
- Je fais attention aux croisements avec les très rares véhicules moteurs autorisés (organisateurs, riverains)

J'adopte la "Nesque attitude"

- Je conserve mes déchets, et j'utilise les conteneurs
- Je ne fume pas dans les massifs forestiers et je ne fais pas de feu.

Infos pratiques et services

Site de Fayol - km 9.7 :

- Station de réparation/gonflage (Codep 84)
- Informations itinéraires vélo Ventoux (Smart Destination Ventoux)

Maison cantonnière - km 14 :

- Dégustation de miel (Le Rucher des Lavandières)

Rocher du Cire - km 18.2 :

- Poste de premiers secours UDSP (sauveteurs)
- Stand du Parc, information faune et flore (Natura 2000)

Restauration : dans les villages et au lac de Monieux.

En cas d'urgence

- En cas d'accident, malaise... appelez le 112
- Pour toute autre demande merci de contacter le 06 70 17 24 25
- **VIGILANCE VOIS :** gardez vos vélos en vue et utilisez vos cadenas durant les stationnements de longue durée.

Parc naturel régional du Mont-Ventoux